



Pension alimentaire versée par le brapa

Par **merce**, le **29/05/2008** à **16:56**

Le brapa m'informe qu'il ne me verse pas le montant des pensions alimentaires pour le mois de novembre car ce mois-ci j'ai reçu sur mon compte un montant 4'000.-- (il ne s'agit pas de revenu , il s'agit d'un montant que j'avais prêté en 2002, d'un compte d'épargne).rnJe désire pouvoir garder cet argent en épargne et recevoir la pension alimentaire pour mes deux enfants. c'est à dire 400.-- par enfant. rnOnt ils le droit de me retirer la pension alimentaire pour ce mois-ci?

Par **jeetendra**, le **29/05/2008** à **18:33**

bonsoir, votre ex mari n'a pas le droit de sa propre initiative parce que vous perçu de l'argent sur votre compte bancaire, décider de ne payer la pension alimentaire dû conformément au jugement de divorce, cordialement